RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ÉTUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTATION

Que
French
lang.
office

Misc pubns
1974 c 12

l'aménagement linguistique du québec

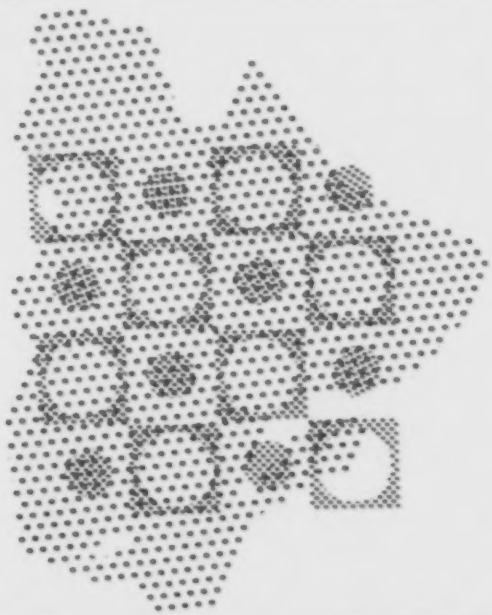

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO LIBRARY
DEC 19
RECEIVED

jean-claude corbeil

L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

Perspective historique de la question.
Description des options linguistiques
qui sous-tendent l'action de l'Office
de la langue française du Québec.

par

Jean-Claude CORBEIL
directeur du service de linguistique
Office de la langue française

Exposé présenté au colloque
"Identité culturelle et francophonie dans les Amériques".

Université de l'Indiana
Bloomington (U.S.A.)

29 mars 1974

© 1975 l'Éditeur officiel du Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Il est indispensable que je vous dise d'abord, en quelques mots, ce qu'est l'Office de la langue française.

L'Office de la langue française est un organisme gouvernemental dont l'existence et le mandat découlent d'une loi votée par l'Assemblée nationale du Québec en 1961, amendée en 1969. Il relève aujourd'hui du ministère de l'Éducation. Son rôle est essentiellement un rôle de conseil auprès du Ministre et, par son intermédiaire, auprès du Gouvernement. Il remplit également un rôle disons "normatif", puisque la loi le charge de veiller à l'amélioration de la langue écrite et parlée au Québec. Son principal champ d'activité, ces dernières années, a été la langue du travail, c'est-à-dire la langue utilisée pour assurer la marche des usines, des établissements commerciaux et bancaires, des bureaux, etc. Les travaux qu'il mène sont de différents ordres : mise au point d'une stratégie générale du changement linguistique; étude de la communication en situation industrielle, de manière à préciser l'emploi du français et de l'anglais selon les types de communication, de manière également à mettre au point une définition opérationnelle du concept de français, langue du travail; préparation d'un

guide d'implantation du français dans les établissements; poursuite de travaux, à la fois théoriques et appliqués, dans le domaine de la terminologie; formation de linguistes-conseils; constitution d'un centre documentaire en matière de lexique technique, dont la pièce maîtresse est une banque de terminologie sur support informatique, etc. En résumé, tous les travaux de l'Office sont orientés vers un même but : permettre à la collectivité québécoise de prendre en main le destin de la langue française au Québec, pour en rétablir la situation et en assurer l'avenir. Par analogie, et pour bien marquer qu'il s'agit là d'une tâche collective, rationnelle et à longue portée, nous utilisons, pour la désigner, l'expression "aménagement linguistique", comme on parle de l'aménagement du territoire ou des ressources naturelles.

Le destin de l'Office de la langue française sera influencé par le vote de la politique linguistique, présenté par le Gouvernement actuel à la présente législature.

Dernière remarque : la question que l'on aborde est très complexe. Je me bornerai donc à en esquisser les grandes lignes.

I

PERSPECTIVE HISTORIQUE DE LA QUESTION

Sur ce plan, l'événement-clef est la conquête par l'Angleterre, en 1760, des possessions françaises en Amérique, possessions qui, à cette époque, englobaient la plus grande partie du territoire actuel des États-Unis. Découleront de cet événement, à travers les années, la formation et l'expansion des États-Unis, la formation du Canada, l'émergence du Québec comme seul lieu d'épanouissement des francophones en Amérique.

Lorsqu'on réfléchit à la situation de la langue française au Québec, aujourd'hui, il faut tenir compte des éléments qui suivent : les retombées de la conquête anglaise, l'histoire des idéologies, l'histoire de la scolarisation de la population, la manière dont s'est constituée la classe ouvrière, enfin notre insertion dans le continent nord-américain.

1.1 Retombées de la conquête anglaise (1760)

On peut regrouper ces retombées en quatre grandes catégories :

1.1.1 L'économie et le commerce passent aux mains des Anglais. L'anglais sera donc la langue de l'économie et du commerce.

La chose se fait sans heurt, tout naturellement. L'Angleterre, par ses représentants, dirige l'économie du pays, exige que le commerce se fasse par l'intermédiaire de sociétés installées soit dans les colonies anglaises du littoral atlantique, soit en Angleterre même. Les commerçants français, ou bien ont quitté le pays, ou sont ruinés par la défaite. Ceux qui persistent ne connaissent pas et ne sont pas connus des sociétés anglaises, ou encore n'obtiennent pas crédit de ces sociétés. Les commerçants des colonies américaines envahissent le Québec et s'y comportent comme en territoire conquis (1).

1.1.2 L'industrialisation du pays est assumée par les grandes sociétés de type monopolistique, d'abord anglo-saxonnes, ensuite américaines. L'anglais sera la langue de l'industrie.

Le développement industriel du Québec ne se fait pas selon ses propres priorités, mais en suivant les besoins et selon la dynamique de l'économie globale nord-américaine. La plupart du temps, il s'agit de l'exploitation des richesses naturelles, qu'on ne transforme pas sur place, donc d'industrie

primaire. Les établissements québécois sont, en général, des succursales de sociétés anglaises ou américaines : le personnel de direction et les cadres sont étrangers, de langue anglaise. Ils vivent en marge de la population locale, qui n'a comme rôle que de fournir la main d'oeuvre (2).

1.1.3 Les institutions politiques, juridiques et administratives du Québec sont influencées par les institutions anglo-saxonnes.

Par exemple, notre système politique suivra l'évolution de la démocratie en Angleterre et aux États-Unis; les institutions parlementaires seront définies par l'Angleterre; le droit civil sera français (code Napoléon) avec des emprunts à la Common Law; le droit criminel sera britannique, etc.

1.1.4 Les relations avec la France seront rompues

On peut discuter de la durée et de l'intensité de cette rupture. Un fait demeure certain : l'essentiel de notre évolution échappera à l'influence de la France, mais sera lourdement influencé par l'Angleterre et les États-Unis, et ce dans tous les domaines : politique, économique, scientifique, technologique, médical. Pour tout, nous prendrons l'habitude de nous

tourner vers les États-Unis et de faire comme eux.

1. 2 Histoire des idéologies

Nous entendons ici, par idéologie, la conception abstraite que se fait un groupe humain à la fois de sa situation et du destin qu'il se donne à lui-même. En ce sens, l'idéologie sous-tend chaque décision que doit prendre le groupe.

À l'intérieur d'un groupe, les idéologies sont nombreuses. Si l'une d'elles domine les autres d'une manière nette, la société connaît une relative stabilité, qu'on assimile habituellement à la paix sociale. Si, au contraire, deux ou plusieurs idéologies s'affrontent et se partagent l'adhésion des membres du groupe, la société connaît une relative instabilité, des crises sociales plus ou moins graves.

On peut ramener à trois les grandes idéologies qui ont inspiré le Québec. Par une sorte de téléscopage historique provoqué par l'accélération foudroyante de l'évolution sociologique du Québec, ces trois idéologies s'affrontent aujourd'hui, d'où la crise que traverse notre société (3).

1.2.1 L'idéologie de conservation (1840-1945)

Après 1840, suite à l'échec de la Révolution de 1837, sous l'influence du rapport Durham et de l'Acte d'Union, se définit une nouvelle idéologie, celle de la conservation, dont les grands traits sont :

a) le repli du peuple québécois vers l'agriculture (le "retour à la terre") et vers les professions libérales, laissant au conquérant anglais l'initiative du commerce et de l'industrialisation (voir 1.1.1 et 1.1.2), donc, également, l'initiative de l'urbanisation. Lorsque la campagne ne pourra plus absorber l'accroissement de la main-d'oeuvre consécutive au taux de natalité élevé des familles québécoises, les gens émigreront dans les villes où ils constitueront peu à peu la classe ouvrière. On assistera à une véritable prolétarisation des gens de la campagne (voir 1.4).

b) l'augmentation de l'influence de l'Eglise et de la petite bourgeoisie québécoise. Ceci se fera par collaboration avec le capitalisme anglo-saxon (participation à l'autorité de l'argent), par le contrôle de l'éducation et des mass media.

c) la poursuite de la contre-réforme, pour rétablir la discipline catholique et anéantir l'esprit libre-penseur de l'époque précédente.

L'idéologie de conservation marque l'acceptation de la défaite de 1760; s'accommodant d'un statu quo qui laisse l'économie aux Anglais, elle provoquera la prolétarisation peuple québécois par la dialectique Agriculture-Industrialisation-Urbanisation-Travail.

1. 2. 2 L'idéologie de rattrapage (1945-1960)

L'idéologie de rattrapage se caractérise surtout par sa critique de l'idéologie de conservation. Le thème en est simple : la société québécoise s'est complue et endormie dans le passé et elle a pris du retard par rapport au reste du monde; il faut reprendre le temps perdu, mettre à jour notre société.

Ce thème se développe selon les variations suivantes :

a) Il faut accepter la société industrielle, avec sa conséquence, l'urbanisation, et cesser de chercher refuge dans les campagnes : l'avenir du Québec est industriel et urbain et non agricole et campagnard.

b) Il faut cesser d'idéaliser et regarder le réel en face. Le réel, c'est que nous sommes ignorants et absents du monde de

l'économie et de l'industrie, sauf comme manoeuvre. Le réel, c'est que nous sommes pauvres. L'argent n'est pas sale. La pratique de la vertu ne donne pas nécessairement le bonheur. Le peuple québécois n'a pas comme vocation d'assurer la permanence des valeurs spirituelles en terre d'Amérique, face aux Américains matérialistes.

c) Le modèle que l'on propose à l'imitation des Québécois est celui du Canada anglais et celui des États-Unis, symbole du dynamisme et de la réussite. L'idéologie de rattrapage sera donc confédéraliste et assimilera le nationalisme à l'idéologie de conservation, nationalisme incarné par l'Union nationale de Maurice Duplessis.

L'idéologie de rattrapage éprouvera cependant beaucoup de mal à définir un nouveau projet collectif pour le Québec. On n'arrive pas, durant cette période, à décrire ce que l'on veut.

1.2.3 L'intermède de la révolution tranquille (1960-1962)

La révolution tranquille constitue un intermède très court, mais d'une grande importance. Ses effets se font encore sentir aujourd'hui. Pour beaucoup, elle marque un point de non-retour dans l'évolution de la société québécoise.

Rapidement esquissés, les principaux événements de cette époque sont :

a) la prise de la parole : les Québécois se mettent à parler, à verbaliser leur situation;

b) la libération des esprits, surtout par rapport à l'Église (orthodoxie de la pensée, morale janséniste) et à l'État;

c) la revalorisation de soi;

d) la critique du colonialisme économique anglo-américain;

e) le renouveau du nationalisme, qui formule peu à peu le projet de l'indépendance nationale;

f) la revalorisation du rôle de l'État dans le destin québécois, début du courant socialisant.

La révolution tranquille a été une période exaltante de déblocage, qui fera naître cependant des inquiétudes d'abord sourdes, puis de plus en plus conscientes. L'augmentation de l'inquiétude la freinera et l'arrêtera complètement.

1.2.4 L'idéologie de dépassement (1962-)

Cette idéologie se constitue peu à peu depuis environ 1962.

L'idée centrale, c'est que le Québec n'a personne à rattraper, mais qu'il doit se projeter lui-même dans l'avenir, en prenant son élan sur lui-même et sur son passé, en se définissant lui-même ses objectifs.

Les principaux traits de l'idéologie de dépassement sont les suivants :

a) Reprendre la possession et le contrôle de l'économie québécoise.

b) Contrôler le destin politique de la société québécoise.

c) Assurer une certaine qualité à la vie des Québécois, dans le domaine économique (revenu décent, travail non aliénant, etc.), social (assurance-hospitalisation, allocations familiales, pension de vieillesse, etc.), culturel (assurer le développement de la culture québécoise : langue, littérature, art, communication, etc), écologique (lutte contre la pollution, ouverture de parcs, etc.).

d) Permettre la plus large participation des citoyens aux diverses institutions de la société : participation des parents à l'école, décentralisation administrative, comités de citoyens, usines en propriété ouvrière, etc.

La forme politique de l'idéologie de dépassement s'incarne aujourd'hui en deux courants : le parti libéral, qui conserve l'idée de la confédération canadienne et le parti québécois, qui prône l'indépendance nationale. Le parti québécois est celui qui a poussé le plus loin la description d'une nouvelle société québécoise à venir.

1.3 Histoire de la scolarisation (4)

Un fait brutal s'en dégage : jusqu'en 1960, la population québécoise est nettement sous-scolarisée. Nous donnerons quelques rapides indications historiques de ce fait.

En 1827, sur 87,000 signatures d'une pétition au gouverneur Dalhousie, 78,000 (soit 89.6%) ne signent que d'une croix. (5)

En 1842, le Dr Meilleur, surintendant de l'Édu-

cation (sic), estime à 4.4% le taux de fréquentation scolaire, soit 4,935 enfants sur une population d'âge scolaire de 111,244 enfants, par rapport à une population globale d'environ 700,000 personnes. À la suite de l'action de l'État, la situation s'améliore peu à peu: 70,000 enfants en 1845, 75,000 en 1850, 172,000 en 1860, 217,000 en 1870, etc.

En 1855, on estime que les collèges classiques reçoivent 2,350 élèves par rapport à une population masculine d'environ 300,000 personnes. La proportion de la population qui fréquente ces collèges est donc inférieure à 1%, soit 0.79%.

En 1871, la population francophone du Québec dispose de 8 établissements d'enseignement supérieur, fréquentés par 751 élèves.

Le taux de persévérance scolaire décroît très rapidement, comme l'indique les deux tableaux suivants. Celui de gauche couvre l'année scolaire 1910-11 et il a été publié par C.J. Magnan dans la revue "L'Enseignement primaire" (septembre 1913); celui de droite couvre l'année 1915-16 et a été publié par T.D. Bouchard, dans le Clairon du 10 mai 1918 (6).

Inscrit en	1910-11 % de l'inscription totale	1915-16 % de l'inscription totale
1re année	40	38
2e année	24	24
3e année	18	16
4e année	9.4	10
5e année	4	4
6e année	2	2
7e année	0.8	1
8e année	0.4	0.5

On voit donc qu'en 1910, 82% de la population scolaire se retrouvait dans les trois premières années : en 1915, le pourcentage de ces trois premières années est de 78%. À l'autre extrémité, moins de 0.5% de la population scolaire poursuit ses études en 8e année et au-delà.

La Commission d'enquête sur la situation des écoles catholiques de Montréal, dans son rapport de 1927, affirme que 94% des élèves inscrits quittent l'école en 6e année.

Enfin, l'opinion des spécialistes attribuait, en 1960, à la population adulte de la province de Québec une scolarité moyenne ne dépassant pas la cinquième année de l'école élémentaire.

En somme, la population québécoise d'avant 1960 apprenait vite à lire, à écrire et à compter et quittait l'école.

1.4 Constitution de la classe ouvrière

Comme dans tous les autres pays, la classe ouvrière québécoise se constitue d'abord à partir du surplus de la population rurale, ensuite par l'émigration de la population rurale vers les villes au fur et à mesure que l'industrialisation du pays s'accentue.

Au moment de la Confédération (1867), on estime à environ 15% le pourcentage de la population québécoise qui vit en milieu urbain (7).

Aux environs de 1900, l'économie québécoise est à très nette prédominance agricole. "Sur une production totale estimée à 150 millions de dollars, la part de l'agriculture

totale était de 65%, celle de la forêt de 25%, celle de l'industrie de 4% et celle des mines de 2%" (8).

C'est vers cette époque que se produit une radicale transformation du Québec, durant les gouvernements successifs de Laurier (1896-1911). "Au moment où Laurier quitte le gouvernement, en 1911, après quinze ans de pouvoir, le Québec a profondément changé. Rural dans une proportion de 50% en 1871, il est à moitié urbain quarante ans plus tard. À cause de son développement industriel et commercial, Montréal a attiré beaucoup de ruraux qui y sont venus grossir le contingent des manoeuvres et des salariés" (9).

"En 1920, la part de l'agriculture dans la production totale était de 37%, celle de la forêt, de 15%. En 1941, la répartition est la suivante : l'industrie, 64%; la forêt, 11%; l'agriculture, 10%; et les mines, 9%" (10).

Le cas de Drummondville, analysé par le sociologue Everett C. Hughes et présenté comme "un centre industriel québécois typique" (11), est très révélateur à cet égard. De 1911 à 1931, la population se multiplie par 5.44 et le nombre d'ouvriers

par 30.4. Il s'agit d'une population nouvelle qui provient, dans sa quasi totalité, des campagnes et villages environnants et non des autres villes. Les ouvriers, d'origine paysanne, sont fortement influencés par leur nouvelle condition; ils sont plus indépendants, plus individualistes; ils échappent au cadre à la fois conservateur et protecteur de la tradition rurale pour être laissés à eux-mêmes; ils trouvent au-dessus d'eux, en situation d'autorité, une classe étrangère anglophone puissante, riche, peu nombreuse, qui habite les beaux quartiers.

En résumé, ceux des Québécois qui iront travailler en usine, pour des patrons anglophones, ceux qui, alors, devront faire face à l'anglais utilisé comme seule langue de travail, sont les plus fragiles, ceux qui viennent de la campagne en quittant un milieu conservateur et traditionnel (voir 1.2.1); sont aussi les plus démunis, ceux dont le taux de scolarité est le plus bas. Chacun pour soi, ils se tireront d'affaire, en baragouinant l'anglais du patron, en se convainquant qu'ils sont faits pour un petit pain.

Il ne semble pas qu'à cette époque, l'élite québécoise se soit préoccupé de leur sort.

1.5 Insertion du Québec dans le continent nord-américain

L'argument étant utilisé souvent par les uns (12) et par les autres (13) dans le débat sur la langue française québécoise, il est nécessaire d'en souligner brièvement les deux aspects fondamentaux.

Géographiquement, le Québec fait partie du continent nord-américain : c'est une banalité que de le dire. Il y aura donc des particularités de faune, de flore, de climatologie, de relief, etc., qu'il a fallu ou qu'il faudra nommer. Nous les avons nommés et nous les nommerons.

Plus subtilement, notre industrie et notre économie est américaine, par le jeu des succursales installées au Québec. Nous nous sommes inconsciemment habitués à associer industries et capital à États-Unis, technologie et richesse à langue anglaise.

Plus subtilement encore, par contiguïté géographique, nos chercheurs et nos savants ont pris l'habitude d'aller aux États-Unis poursuivre leurs études, assister à des

congrès, des colloques, visiter des laboratoires, des écoles, des hôpitaux. Nos références sont devenues américaines.

Conclure de notre situation géographique que nous sommes et que nous devons être dépendants et imitateurs de la technologie, de la science, du capital et de la culture américaine procède d'une analyse totalement superficielle.

1.6 Conséquences linguistiques

Des faits qui précèdent découlent trois conséquences linguistiques.

1.6.1 La rupture de notre évolution linguistique d'avec la France.

À partir du moment de la conquête anglaise, la langue française du Québec et celle de France évolueront chacune de leur côté. La langue québécoise se heurtera au contact quotidien de la langue anglaise dans une relation de langue inférieure à langue supérieure de plus en plus marquée; elle se repliera sur elle-même, dans les campagnes, dans une attitude de conservation assurée surtout par tradition orale; elle verra s'accentuer

l'écart entre langue parlée et langue écrite, langue des classes ouvrières et langue de la classe bourgeoise; elle sera privée, dans son évolution, du guide des manifestations de la langue officielle : langue de l'école, langue de l'administration, langue du pouvoir politique, langue du pouvoir économique. Elle ne participera pas à l'industrialisation du pays, qui se fera en anglais. La langue française de France, pendant ce temps, traversera la révolution française en se donnant les moyens d'exprimer de nouvelles conceptions du pouvoir politique; elle étendra son rayonnement sur le territoire par la scolarisation de la population; elle sera le moyen d'expression de tous les pouvoirs : pouvoir politique, pouvoir économique, pouvoir militaire, pouvoir religieux; elle exprimera les réalités nouvelles de la science, de la technologie; elle connaîtra aussi le déclin de son emploi comme langue internationale.

Cette évolution sans contact a créé des divergences, a donné naissance à des préjugés. Cependant, nous nous comprenons toujours.

Cet aspect de la question, à la fois linguistique et psychologique, est très mal connu.

1.6.2 L'anglicisation de secteurs entiers de l'activité humaine.

Il s'agit, entre autres, de l'économie, du commerce, de l'industrie, de la politique (surtout fédérale), des forces armées, de la fonction publique fédérale. Les Québécois qui veulent y pénétrer doivent apprendre l'anglais et l'utiliser continuellement, souvent exclusivement. De là, le statut de langue inférieure, de langue de seconde zone du français. De là aussi le rôle de la langue française comme symbole des revendications des Québécois dans tous les domaines, comme outil de transformation d'une situation qu'ils ne veulent pas voir se continuer.

1.6.3 La constitution d'une langue technique, semi-technique et, aujourd'hui, scientifique très anglicisée.

L'anglais a été la langue de l'industrialisation.

Les vocabulaires semi-techniques et techniques se sont implantés en anglais, au sein de la population québécoise. Non pas parce que la langue française était incapable d'exprimer ces réalités, mais tout simplement parce qu'elle n'était jamais utilisée en ces domaines.

Il faut noter qu'il ne s'agit pas de mots isolés, mais de vocabulaires entiers. Par exemple, la totalité du vocabulaire du textile (y compris les couleurs), la totalité du vocabulaire métallurgique, la totalité du vocabulaire de la construction des appareils électro-ménagers ou des compteurs d'électricité. Dans l'usine, les mots anglais sont partout, sur les plans de fabrication et sur les cartes de travail, dans les modes d'emploi ou d'entretien des machines-outils, dans les catalogues de pièces, sur les tableaux de contrôle. La notion d'emprunt ne peut plus désigner ce phénomène.

La langue scientifique a d'abord mieux résisté, par l'enseignement dans les collèges classiques et les universités. Mais aujourd'hui, on constate que les vocabulaires scientifiques de pointe ont tendance à être anglais, du fait que nos savants vont poursuivre leurs études post-doctorales aux États-Unis, du fait également des relations scientifiques qui s'établissent entre les deux pays.

Les faits dont nous venons d'esquisser rapidement la description constituent les sources de la situation actuelle de la langue française au Québec.

On trouve en eux l'origine du programme d'action de l'Office de la langue française.

Nous pouvons passer au second point et tenter de réunir en un seul exposé les divers principes d'ordre linguistique qui guident notre action.

II

DESCRIPTION DES OPTIONS LINGUISTIQUES QUI SOUS-TENDENT L'ACTION DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC

Compte tenu de la situation de la langue au Québec, à la lumière des études qui nous ont décrit l'état présent; compte tenu également que ce présent provient d'un passé qu'on connaît mal en détail, mais suffisamment pour en tenir compte, nos réflexions et nos travaux en matière d'aménagement linguistique nous ont amenés, sur le plan linguistique, (et je limite cet exposé au seul aspect linguistique, qui est loin, cependant, de couvrir l'entier des travaux), à aborder les questions suivantes :

2.1 les rapports entre le français québécois et le français de France;

2.2 la théorie de l'usage linguistique;

2.3 la place respective du français et de l'anglais dans l'ensemble des communications qui caractérisent le monde du travail;

2.4 l'anglicisation des vocabulaires techniques ou scientifiques et sa contrepartie, leur refrancisation.

Cette énumération ne prétend pas épuiser les questions à traiter; elle ne préjuge en rien des travaux que nous aborderons par la suite; elle est même arbitraire dans la manière de regrouper sous un même titre divers points que nous avons touchés. Il s'agit d'une synthèse provisoire de nos réflexions de ces trois dernières années et des principes que nous avons fait nôtres, au fur et à mesure de l'action.

Enfin, nous sommes contraints, de par la nature même de la langue, de donner un caractère linéaire à notre exposé, alors que les questions sont interreliées en une structure complexe. Pour l'instant, nous renonçons à toute tentative d'indiquer les relations entre elles.

2.1 Les rapports entre le français québécois et le français de France

Je traiterai de la question strictement du point de vue québécois : c'est déjà faire les choses à moitié, puisqu'il faudrait se préoccuper aussi du point de vue des Français, qui sont nos partenaires linguistiques et à qui, ici, on prête bien des intentions, bien des prétentions, bien des jugements sur nous-mêmes. Mais la question nous est posée à nous, il est normal

que nous nous proposions une réponse; il est probable que, sur ce point, nous soyons en avance sur les méditations des Français.

Je me propose de procéder par touches successives, à la manière des pointillistes, en comptant sur le recul pour que chacun d'entre nous voit l'ensemble.

2.1.1 Nous posons en principe que les Québécois et les Français sont des partenaires égaux en ce qui a trait à la constitution et à l'évolution de la langue française.

On ne peut envisager nos relations selon la perspective supérieur-inférieur, plus important-moins important, plus nombreux-moins nombreux. En matière de langue, la "valeur" (au sens saussurien) d'un trait phonologique, morphologique, syntaxique ou lexical se détermine d'une part selon des critères propres à la dynamique même du système linguistique, à ses divers niveaux d'abstraction (langue d'un individu, langue d'un quartier, langue d'une ville, langue d'une région, langue d'un pays, superlangue internationale), d'autre part selon les rapports aujourd'hui encore peu connus, qui relient langue et culture.

Nous sommes convaincus que plus les Québécois et les Français se voisineront, travailleront de concert, échangeront biens et idées, plus les relations entre les deux ensembles linguistiques seront harmonieuses. Là réside la seule voie : apprendre à se parler dans le respect absolu de la liberté et de la personnalité d'autrui, sans sentiment ni de supériorité, ni d'infériorité.

2.1.2 Nous tenons compte de la distinction entre langue commune, langue technique ou scientifique et langue officielle.

La langue commune est l'ensemble des éléments d'une langue partagés par les membres d'un groupe humain donné. La taille du groupe varie : au fur et à mesure qu'il s'agrandit, la langue commune se restreint par la perte des traits propres aux sous-groupes et s'agrandit par le jeu des intersections entre plusieurs sous-groupes à l'exclusion d'autres. La langue commune connaît de nombreuses variations, que l'on désigne, depuis quelque temps, sous le terme de niveaux de langue, même si l'analyse précise de ces niveaux n'est guère avancée : en fait, on observe que la langue commune varie selon certains régistres et que ces régistres semblent coïncider avec des situations de paro-

le, soit situations physiques (à la plage), soit situations interpersonnelles (amis, parents, personnes d'âges différents), soit enfin situations de prestige (inférieur à supérieur, parler à la radio).

Il nous semble qu'en ce domaine, le seul objectif à poursuivre est de favoriser la connaissance ou la saisie intuitive de la valeur des éléments linguistiques selon les niveaux de langue, de manière à ce que chaque individu puisse adapter sa parole aux circonstances, puisse choisir son style. Nous sommes ici dans le domaine de la personnalité, donc de la liberté individuelle.

La poursuite de cet objectif doit être confiée, en priorité, au ministère de l'Éducation.

La langue technique ou scientifique est l'expression d'un monde où la volonté de réduire le plus possible les différences est nettement affirmée (14). L'idéal d'un homme de science ou d'un technicien, c'est que les choses soient semblables et les mots pour les exprimer, identiques, ceci pour augmenter la qualité et la rapidité des échanges. De

plus, les vocabulaires des sciences et des techniques échappent aux frontières politiques et même linguistiques, ils tendent à l'universalité.

L'objectif que nous poursuivons en ce domaine (voir 2.4) est de réduire, le plus possible, les divergences entre usage québécois et usage français : toute divergence doit avoir une sérieuse raison d'être, et non être la simple expression de l'ignorance ou du caprice.

Il existe une zone d'intersection entre vocabulaire technique et langue commune. Par exemple, le vocabulaire des outils. Nous nous inspirons alors de ce que nous avons dit au sujet de la langue commune et de ce que nous disons au sujet de la langue officielle.

Nous appelons langue officielle l'usage que fait l'État d'une certaine forme de la langue dans ses communications avec les citoyens, les personnes morales, les organismes et les autres Etats.

Par exemple, la langue des lois, des accords, la langue des règlements, des formules, etc.

Il s'agit, en général, d'une forme de langue très soignée, caractérisée par un haut niveau de conscience au moment de l'usage, qui poursuit des intentions de clarté, d'efficacité, de politesse très nettes.

On peut assimiler à la langue officielle la langue de la radio, de la télévision, des journaux, des raisons sociales, des catalogues, des manuels d'enseignement, des contrats de travail, etc.

La forme officielle de la langue française au Québec doit être le plus près possible du français de France. Nous croyons de la responsabilité de l'État de se donner une langue officielle de grande tenue, de la faire respecter par ses fonctionnaires et ses citoyens et d'en diffuser la connaissance au sein de la population. N'importe qui, au service de l'État, n'a pas le droit d'écrire n'importe comment.

2.1.3 Nous tenons compte du fait que le langage remplit différentes fonctions. Tout particulièrement, nous tenons compte de trois d'entre elles : la fonction de communication, la fonction esthétique et la fonction ludique.

Communiquer, c'est chercher une efficacité minimum à la relation inter-personnelle. La forme de langue utilisée pour communiquer avec efficacité dépend donc des personnes en présence. La compétence linguistique d'un individu, dans sa capacité d'employer des formes variées de la même langue, augmentera donc avec la multiplication de ses expériences de communication avec des personnes de lieux et de situations différents. De la fonction de communication, l'Office tire deux conclusions-principes d'action : la compétence linguistique de chaque individu est déterminée par ses besoins de communication; tout ce qui gêne la communication des Québécois entre eux et des Québécois avec les autres francophones est sujet à caution et considéré d'usage restreint.

La fonction esthétique correspond à l'usage de la langue en littérature, en poésie, au théâtre, en chanson, en publicité même. La question est loin d'être nouvelle, on en discute depuis toujours, surtout depuis la libération romantique. Mais comme, au Québec, c'est un sujet de controverse à la mode, l'Office a dégagé la règle de conduite suivante :

a) Le créateur a la liberté la plus absolue d'utiliser la langue comme il l'entend, pour en tirer les effets qu'il recherche. Tout particulièrement, dans le roman ou le théâtre, il est normal que le créateur donne à ses personnages une langue qui corresponde au milieu sociologique auquel ils sont censés appartenir.

b) La langue utilisée par le créateur ne doit jamais être considérée comme une reproduction exacte du réel, comme une description linguistique de même objectivité que celle du linguiste. Par définition, cette langue est créée, par amalgame de traits pris dans le réel. Si le créateur a du talent et poursuit des intentions de réalisme, il se peut que sa création donne l'illusion du réel. Mais c'est une création.

c) Il faut laisser les problèmes d'esthétique littéraire à leur place, c'est-à-dire en littérature. Les créateurs vivent avec difficulté le choix entre écrire en langue soignée et écrire en langue populaire. Chaque choix donne naissance à des clans, détermine des amitiés et des alliances. Les choix changent : tel qui écrivait hier en langue populaire écrit aujourd'hui en langue soignée et l'inverse est vrai. Mais l'écrivain ne peut s'arroger le droit d'imposer sa langue d'écriture au reste de la nation : on change alors totalement de fonction, d'univers.

Deux mots sur la fonction ludique pour affirmer que le langage, et donc la langue, est aussi un jeu. Chacun a le droit de s'amuser, de ressentir de la joie à manipuler la langue. À chaque interlocuteur de déceler où est le jeu et où est le sérieux. Il faut laisser sa place au jeu, source de connaissance et preuve de la jeunesse de la langue et de ceux qui la parlent.

2.1.4 Nous tenons compte enfin de l'aspect phychologique de la question. Cet aspect a été très peu étudié, nous le connaissons mal.

De 1860 à 1960, les Québécois traversent une crise de jansénisme linguistique. L'élite, c'est-à-dire les instruits, fait inlassablement l'inventaire des fautes que commettent les gens. L'intention est louable, on veut conserver sa pureté à notre langue. Le moyen est mauvais : mieux eût valu s'intéresser à l'industrialisation du Québec. La conséquence est funeste : les Québécois s'imaginent pire qu'ils ne le sont et se font toutes sortes d'illusions sur la manière dont tous les Français parlent. De là, peu à peu, un sentiment d'infériorité linguistique, des attitudes malsaines et contradictoires à l'égard des Français et de leur français, l'idée très répandue que notre langue est très différente de la langue des Français, un sentiment d'impuissance devant un effort de redressement qui paraît impossible. La crise

janséniste culmine avec la publication des Insolences du Frère Untel et le lancement du mot "joual", terme de mépris pour désigner notre langue populaire, terme inventé par les membres de l'élite, alors que ce pauvre "joual" n'est que le triste résultat de l'impuissance des élites traditionnelles à faire utiliser le français dans le commerce et l'industrie, et souvent dans ses propres institutions.

Par la suite, le pendule balance et nous devenons auto-suffisants. Nous ne voulons plus rien savoir des Français, le Québécois se suffit à lui-même. On parle même de colonialisme français, alors que tout, dans le passé et le présent, nous montre notre totale dépendance à l'égard des États-Unis et à l'égard de l'anglais, et l'absence tragique de relations économiques avec la France.

Enfin, nous partageons avec les Français l'amour des discussions sur des questions de langue. Vive Larousse, suprême argument! Nous nous payons ce luxe de parler la langue la plus normalisée, la plus centralisée et, pourtant, d'en discuter tout le temps. Le laxisme et le purisme, ce sont pour nous des sports.

C'est pourquoi l'Office a évité, depuis trois ans, les débats qui ne sont qu'émotifs et cherche à donner, à ses interventions, une forme aussi objective et aussi scientifique qu'on peut l'être en ce domaine de la langue.

2.2 La théorie de l'usage linguistique

Nous avons déjà traité de cette question dans un article précédent (15).

Le comportement linguistique est de la même nature que les autres comportements. La manière dont, à l'intérieur d'un groupe humain donné, les comportements linguistiques des individus sont modelés par le groupe relève de la même dynamique sociale que les autres comportements, comme le manger et le vêtir, par exemple. La théorie des modèles culturels s'applique parfaitement à la langue.

L'individu respecte le modèle linguistique réel des groupes successifs auxquels il s'intègre par mimétisme, en se laissant mouler sans même s'en rendre compte. Il le fait, poussé par un besoin d'intégration au groupe, c'est-à-dire pour être accepté et aimé des membres du groupe. La langue, parce

qu'outil observable de communication, joue un rôle très important dans l'intégration des individus; elle prend souvent valeur de symbole : les membres du groupe se reconnaissent à leur manière de parler. Enfin, l'individu peut être amené à respecter le modèle linguistique réel du groupe par contrainte, lorsque le groupe l'y oblige sous peine de représailles ou de sanction, ou encore lorsque c'est la seule manière d'entrer en relation avec les membres du groupe.

D'un autre point de vue, nous observons que l'État et certains groupes privés façonnent fortement, déterminent même le comportement linguistique de l'individu. Dans toute société, le dirigisme linguistique existe, même si ce mot éveille en nous des connotations désagréables. Notre affirmation repose sur l'observation empirique d'un certain nombre de phénomènes sociaux dont l'objet, en tout ou en partie, est d'orienter, avec plus ou moins de force et de succès, le comportement linguistique des individus.

En voici quelques-uns.

2.2.1 L'enseignement de la langue commune.

On n'enseigne pas n'importe quelle langue. On

met l'enfant en contact avec la langue écrite, qui exercera son influence normative sur la langue de l'enfant. On assure un brassage, plus ou moins intense, des milieux familiaux, des quartiers, des niveaux socio-culturels, des régions mêmes, d'où prise de conscience des variations, apprentissage de la langue commune en même temps que des usages particuliers.

2.2.2. L'enseignement des langues techniques et professionnelles.

2.2.3. Utilisation de la langue en situation de travail.

À son arrivée, par exemple, l'individu n'a pas beaucoup le choix quant à la langue qu'il va utiliser, il sera forcé de prendre celle de l'usine. Cette langue sera véhiculée par la documentation technique, les cartes de travail, les imprimés de gestion, etc.

2.2.4. La langue des organismes gouvernementaux

Les lois, les règlements, les directives, les formules, les textes explicatifs, les diverses publications de l'Etat véhiculent toute la langue officielle, particulièrement le vocabulaire. Très souvent, il s'y joint un caractère de con-

trainte : par exemple, on est obligé de respecter le texte, donc le vocabulaire, de la loi. Parfois, la loi agit directement sur la langue, par exemple dans le domaine de l'étiquetage (donc tous les noms des produits) ou dans le domaine des raisons sociales ou de la publicité.

On pourrait poursuivre ou détailler l'énumération.

Pour l'Office, cette option théorique est très importante. Elle détermine la manière dont nous allons chercher la solution d'un problème. Nous observons d'abord la manière dont fonctionne la communication à l'intérieur du domaine où nous voulons intervenir. Nous identifions ensuite des endroits stratégiques susceptibles d'influencer le plus les comportements des individus, soit parce que c'est là que se prennent des décisions à portée linguistique, soit parce qu'on se trouve à un noeud de communications, soit parce qu'on y génère des imprimés de grande circulation. Nous concentrons nos efforts sur ces points ou nous passons par ces points pour modifier des comportements linguistiques.

2.3 La place respective du français et de l'anglais

Lors de nos travaux pour définir le concept de "français, langue du travail" et pour mettre au point une méthodologie d'implantation du français dans les établissements québécois, nous avons dû décider du partage des communications entre langue française et langue anglaise.

Nous nous sommes astreints à observer et à décrire, en mettant au point les outils requis, les réseaux des communications orales et écrites propres à une quinzaine d'établissements de natures diverses.

Nous nous sommes rendus compte qu'il s'agit, en fait, de concilier deux objectifs en apparence contradictoire (16) :

a) Assurer aux Québécois l'usage du français comme langue du travail, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques au sein de l'entreprise, ou leurs spécialités.

b) Maintenir le contact d'une part avec la technologie et l'économie nord-américaine de langue anglaise, d'autre part

avec les autres établissements de l'entreprise situés hors du Québec, donc généralement de langue anglaise.

La poursuite de ces deux objectifs implique donc, en dernière analyse, qu'on accepte et qu'on aménage la coexistence et le voisinage de deux langues comme langue de travail, dont l'une, le français, serait d'un usage généralisé, l'autre, l'anglais, d'un usage restreint.

Cette manière d'envisager la question de la langue du travail rompt complètement avec la tradition industrielle québécoise où, pour des raisons historiques, la langue anglaise a toujours dominé.

En observant d'une manière plus précise le circuit de la communication dans les établissements, nous nous sommes rendu compte que le passage d'une langue à l'autre, du haut en bas de la hiérarchie industrielle ou de la conception à l'exécution pouvait être assuré par un nombre relativement restreint de personnes, facilement identifiables. Ainsi est née dans notre esprit l'idée de passerelle linguistique. Nous entendons par cette expression une nouvelle fonc-

tion liée à des postes stratégiques le long de la chaîne de communication au sein de l'établissement, postes où le passage d'une langue à l'autre peut s'opérer pour permettre l'usage généralisé du français comme langue du travail sans couper les relations avec le monde anglophone environnant. Le bilinguisme est alors le fait uniquement du titulaire de ce poste, donc exigé d'un nombre restreint de personnes pour des motifs très précis. La passerelle linguistique permet à deux unilinguismes techniques de coexister sans difficulté. Elle est le concept-clé du bilinguisme fonctionnel, qu'il faut alors concevoir comme une stratégie qui permet la communication d'une langue à l'autre au sein d'un réseau connu et analysé.

Ce qu'il faut alors préciser en détail, pour chaque situation de bilinguisme fonctionnel, que ce soit au Québec ou dans d'autres pays, ce sont les zones d'utilisation exclusive de chaque langue (les zones d'unilinguisme), et les points de contact de ces zones où doit s'insérer une passerelle linguistique.

En prenant comme base théorique le bilinguisme fonctionnel, nous avons ensuite précisé le concept de français, langue du travail au Québec, en identifiant les zones d'emploi du

français et de l'anglais. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur des enquêtes très minutieuses en milieu québécois et nous avons visité des établissements européens de même type où l'on fait face aussi à la nécessité d'utiliser deux ou plusieurs langues : les pays visités sont : la France, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et la Suisse.

Sans entrer dans le détail, le concept de français, langue du travail, se précise ainsi :

a) les communications internes se font en français à tous les niveaux.

b) les communications externes se font en français ou respectent le choix linguistique de l'interlocuteur suivant la nature de la communication ou le cadre dans lequel elle se fait.

Les communications externes se font en français avec les organismes officiels, avec les fournisseurs du Québec, avec le public québécois par l'affichage, avec les établissements de la même entreprise établis au Québec.

Les communications externes se font en français ou dans la langue que réclame l'interlocuteur : avec l'individu-client à l'intérieur du Québec, avec l'entreprise-cliente à l'intérieur du Qué-

bec, avec la clientèle de l'extérieur du Québec, avec les organismes techniques dont l'établissement est membre ou client, avec les établissements de la même entreprise établis hors du Québec.

c) les passerelles linguistiques ne sont utilisées que pour assurer les communications externes. À l'intérieur de l'entreprise, tout francophone a le droit de communiquer en français avec n'importe qui, à n'importe quel niveau, directement, sans utiliser une passerelle. Le contraire serait la perpétuation de la situation actuelle, où les cadres francophones bilingues permettent aux cadres supérieurs anglophones unilingues de se maintenir en place.

La stratégie du bilinguisme fonctionnel doit être très soigneusement établie. Elle n'est jamais la même d'une situation à l'autre. À titre de modèle, nous décrirons celle que nous avons arrêtée pour le monde industriel québécois. Elle comporte une succession d'étapes qu'il faut franchir dans l'ordre.

a) Identification précise du terrain où il faut aménager le contact du français et de l'anglais. Par exemple : un établissement, une entreprise, un commerce, un service, etc.

b) Recherche et identification des postes de l'organigramme et mise en schéma de cet organigramme.

Cette étape fournit trois types de renseignements très importants : verticalement, elle nous renseigne sur la complexité hiérarchique de l'unité de travail; horizontalement, elle nous révèle le nombre et l'identité des différents services de l'unité; enfin, nous obtenons le nombre de personnes qu'il y a soit à chaque niveau hiérarchique, soit dans chaque service, selon qu'elles sont bilingues, unilingues anglais ou unilingues français.

c) Analyse du réseau des communications orales et écrites, soit à l'intérieur de l'unité de travail, verticalement (direction ↔ exécution) et horizontalement (d'un service à un autre), soit de l'intérieur vers l'extérieur avec différents correspondants, selon que ces communications se font en français ou en anglais.

Cette étape décrit le réseau de communications dans l'état actuel des choses. Elle fournit des renseignements de nature très diverse :

- nous mesurons, en termes d'heures, l'emploi du français et de l'anglais comme langue de communication.

- nous identifions les canaux principaux de communication et surtout les points de convergence de la com-

munication, points que nous disons nodaux.

- nous analysons les imprimés de gestion pour en connaître la langue, le nombre, la fréquence d'utilisation, la circulation.

- nous déterminons les besoins terminologiques de l'établissement, la difficulté que cela représente.

d) Analyse des exigences linguistiques de chaque fonction, en français et en anglais, dans les limites de la définition du français, langue du travail, donnée précédemment.

Étape importante, d'où émergera le nouveau réseau de communication.

e) Insertion des exigences linguistiques dans la description de chaque fonction et diffusion de cette nouvelle description.

Cette démarche est importante à deux points de vue :

1) elle sert à définir la politique que suivra l'établissement pour former et recruter son personnel.

2) elle indique à l'individu qu'un poste intéresse comment se préparer, au point de vue linguistique, pour y accéder. Nous rejoignons ici le bilinguisme en tant que projet individuel. Les exigence linguistiques sont intégrées aux exigences professionnelles de la fonction et l'individu prépare son plan de carrière en conséquence, comme il le fait pour les autres aspects de la fonction. Lui seul en est responsable.

Les avantages du bilinguisme fonctionnel tel que nous le proposons sont certains :

- il assure à tous les Québécois la possibilité de travailler en français sur le territoire du Québec.

- il aménage avec réalisme les relations de la langue anglaise et de la langue française sur le territoire du Québec en faisant assumer le rôle de passerelle linguistique aux individus qui s'y seront préparés et qui en auront les ressources intellectuelles.

2.4 L'anglicisation des vocabulaires techniques ou scientifiques et sa contrepartie, leur refrancisation

Les vocabulaires techniques sont, au Québec,

fortement anglicisés. Les vocabulaires scientifiques le sont moins, sauf dans les spécialités, mais commencent à le devenir.

L'Office est donc amené à s'occuper beaucoup de terminologie, à la fois appliquée et théorique.

Nous décrirons rapidement nos principales options en ce domaine.

2.4.1 Importance du vocabulaire

En théorie linguistique, la place de la sémantique et du vocabulaire est très discutée.

Une opinion très répandue chez les linguistes québécois veut que les faits de vocabulaire soient, dans le système linguistique, d'une importance secondaire, l'essentiel étant la syntaxe. Cette opinion n'a jamais été poussée jusqu'au bout, car, à la limite, elle considérerait comme française une phrase dont la structure serait française mais tous les lexèmes empruntés à l'anglais. Elle plane plutôt comme un postulat, dans le subconscient des gens, et détermine des attitudes à l'égard des problèmes de vocabulaire.

Nous affirmons, au contraire, qu'en situation industrielle, les questions de vocabulaires sont très importantes, pour les raisons suivantes :

- Pour la plupart des gens, les faits de vocabulaire sont les seuls faits de langue qui leur soient perceptibles. Les gens discutent de mots, non de syntaxe. C'est donc par le vocabulaire que les gens perçoivent s'ils travaillent en anglais ou en français.

- Beaucoup d'ouvriers, de techniciens québécois sont incapables de dire en français ce qu'ils font, de nommer en français les outils, les pièces, les gestes, les machines. Ce sont des univers entiers qui échappent à la langue française.

- Lorsqu'on parle d'implantation du français dans une usine, les gens réclament immédiatement un vocabulaire ou s'abritent derrière le vocabulaire pour dire que c'est impossible. Il faut à la fois désamorcer l'obstacle du vocabulaire et indiquer que ce n'est pas tout d'avoir un vocabulaire, que la francisation implique autre chose.

2.4.2 Attitudes à l'égard de l'emprunt

Nous sommes convaincus que la notion tradi-

tionnelle de l'emprunt ne peut expliquer l'état où se trouvent les vocabulaires techniques. Nous sommes en présence de phénomènes d'assimilation caractérisés.

L'emprunt doit être et doit demeurer un phénomène isolé, marginal. C'est une solution de paresse, de pis-aller. Avant qu'un emprunt ne soit accepté, il faut qu'il ait passé une série d'épreuves : concurrence de néologisme, assimilation phonétique et graphique, période de probation.

Nous préférons de beaucoup le néologisme. Nous poursuivons des travaux en ce sens et nous sommes à constituer un réseau de néologismes, dont les deux centres seraient l'Office et le CILF.

2.4.3 Procédure de normalisation

En matière de langue technique, nous proposons la procédure suivante :

a) Les terminologues se chargent des travaux de recherches proprement linguistiques : enquête sur le terrain, observation de l'usage dans la documentation écrite, recherches des définitions et des contextes, notations des sources, etc.

b) un comité d'experts du domaine visé est constitué. Nous l'appelons le comité de référence. Tous les cas litigieux lui sont soumis. Il les examine et prend les décisions, en s'appuyant sur la documentation disponible.

c) les emprunts, les néologismes, les canadianismes, les cas de synonymie impossibles à trancher au vu de la documentation sont soumis, en dernier ressort, au comité consultatif de l'Office, formé de linguistes, en présence des membres du comité de référence.

En matière de langue commune, les cas-problèmes énumérés plus haut sont soumis à la seule attention du comité consultatif.

2.4.5 Méthodologie du travail terminologique

Nous renvoyons ceux que la question intéresse au Guide de travail en terminologie, que l'Office a préparé à l'intention de ses terminologues et à l'intention de ceux qui collaborent avec nous.

CONCLUSION

Telles sont les options qui nous guident dans nos travaux. Elles évolueront au fil des années selon l'évolution de la situation linguistique du Québec, l'évolution des mentalités, les progrès de la linguistique, tout particulièrement de la socio-linguistique.

Ici, comme partout ailleurs, la vie, c'est le mouvement.

Jean-Claude CORBEIL
Directeur linguistique

Bloomington (U.S.A.)

29 mars 1974

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. - Voir la remarquable étude de Michel Brunet, des Canadiens après la conquête (1759-1775), Montréal, Fides, 1969, 314 p.

2. - Voir les travaux et écrits de Marcel Rioux, Yves Martin, Maurice Lamontagne, Everett C. Hughes, Gérard Dion.

3. - Voir surtout Marcel Rioux, La question du Québec, Paris, Seghers, 1969, 184 p. ; Léon Dion, La prochaine révolution, Montréal, Leméac, 1973, 358 p.

4. - Voir surtout Ls-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, tome I, 432 p., tome II, 496 p.

5. - Auguste Viatte, cité par Marcel Rioux, op. cit., p. 52.

6. - Voir Ls-Philippe Audet, op. cit., tome II, p. 280.

7. - Voir Ls-Philippe Audet, op. cit., tome II, p. 135.

8. - Albert Faucher et Maurice Lamontagne, l'Histoire du développement industriel au Québec (1953), in Marcel Rioux et Yves Martin, La société canadienne-française, Montréal, HMH, 1971, p. 269.

9. - Marcel Rioux, op. cit., p. 85.

10. - Albert Faucher et Maurice Lamontagne, op. cit., p. 273.

11. - Everett C. Hughes, L'industrie et le système rural au Québec (1938), in Marcel Rioux et Yves Martin, op. cit., p. 91 à 99.

12. - Voir surtout Henri Bélanger, Place à l'homme, Montréal, HMH, 1971.

13. - Voir Jean Marcel, Le Joual de Troie, Montréal, Le Jour, 1973, 216 p.

14. - Voir le compte rendu du colloque de terminologie du Lac Delage, consacré à la normalisation du vocabulaire technique, Québec, Office de la langue française, 1974.

15. - Pour un exposé plus détaillé, voir notre article Elément d'une théorie de l'aménagement linguistique, publié dans le numéro 5 de la revue La clé des Mots, Paris.

16. - Voir notre exposé Essai de définition du bilinguisme fonctionnel : l'expérience québécoise, présenté au colloque sur le bilinguisme organisé par l'université d'Edmonton.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3

I.- PERSPECTIVE HISTORIQUE DE LA QUESTION 5

1.1 Retombées de la conquête anglaise (1760) 5

1.2 Histoire des idéologies 8

1.3 Histoire de la scolarisation 14

1.4 Constitution de la classe ouvrière 17

1.5 Insertion du Québec dans le continent nord-américain . . . 20

1.6 Conséquences linguistiques 21

II.- DESCRIPTION DES OPTIONS LINGUISTIQUES QUI SOUSTENDENT L'ACTION DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC 27

2.1 Les rapports entre le français québécois et le français de France 28

2.2 La théorie de l'usage linguistique 38

2.3 La place respective du français et de l'anglais dans l'ensemble des communications qui caractérisent le monde du travail 42

2.4 L'anglicisation des vocabulaires techniques ou scientifiques et sa contrepartie, leur refrancisation 49

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 55

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Juin 1975

34 – P – 5045